



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL57-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

S<sup>2</sup>LO

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47)- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice :	33
	32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents :	32
	31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants :	33
	32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

### 57- ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DES HERBIERS.

Municipalisée en 2007, l'Ecole de Musique est un service public de la Ville des Herbiers, assurant l'enseignement de la musique. Les vocations de l'Ecole de Musique sont multiples : donner accès au plus grand nombre à un enseignement musical de qualité, favoriser par l'enseignement d'une pratique musicale vivante, la formation de futurs amateurs éclairés et l'élosion de vocations de musiciens, constituer un noyau dynamique de la vie artistique de la cité et, enfin, être un lieu ressources pour les actions musicales à caractère pédagogique sur la commune.

La Ville a doté son Ecole de musique en 2010 d'un équipement spécifiquement dédié : la Tour des arts.

La Ville a adopté le 7 juillet 2025 le Projet d'établissement de l'école de musique pour la période 2025-2029.

Afin de poursuivre ce développement, il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur (Evolution du règlement intérieur approuvé par délibération du Conseil municipal du 4 Février 2019) ainsi que le règlement des études.

Ces documents serviront de support pour la demande initiale du classement de l'Ecole de musique des Herbiers en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) auprès du Ministère de la Culture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (BO hors-série n°5 / 2023),

Vu le Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques de la Vendée,

Vu le projet de règlement intérieur de l'École Municipale de Musique ci-annexé,

Vu le projet de règlement des études de l'École Municipale de Musique ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 27 novembre 2025,

Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

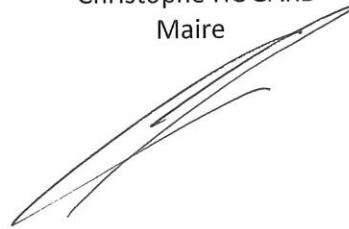
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- adopte le règlement intérieur de l'Ecole de musique tel que joint à la présente délibération,
- adopte le règlement des études de l'Ecole de musique tel que joint à la présente délibération,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025